



**NATURE  
JURA**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 09/06/20

**Pétition contre la chasse d'été du chevreuil, du daim, et du renard dans le Jura, pour la saison 2020-2021**

RÉS  
ULT  
ATS

- **66 000 signatures** à la pétition citoyenne contre l'autorisation de la chasse à l'approche et à l'affût du chevreuil du daim, et du renard,
- adossées à plus de **2 000 commentaires**,
- s'ajoutant aux **885 contributions** à la consultation publique de l'Etat,
- dont **88% clairement argumentées.**

En réponse, une pétition considérée comme une simple information et une synthèse des services de l'Etat en quelques paragraphes brouillons, guidés par une analyse peu respectueuse des commentaires et qui se résument à des conclusions laconiques selon lesquelles il était impossible de séparer les messages dont « la plupart » ne traitaient pas « du fond » et étaient « hors sujet ». Et pourtant ... **Nature Jura l'a fait** (PJ 1).

**Aucun argument sérieux et recevable n'est donné dans la synthèse de l'Etat, en écho aux multiples interpellations du public, à l'issue d'un processus confus, s'affranchissant allègrement des règles du débat public.**

L'Etat a tranché sur la Nation, la chasse d'été dans le Jura est à nouveau autorisée pour la saison 2020-2021, malgré la forte mobilisation et opposition du public à cette pratique, dont les dérives depuis 1993 excèdent aujourd'hui nombre de Jurassiennes et de Jurassiens.



En effet **99%** des citoyens qui se sont exprimés lors de la consultation publique menée par l'Etat, ont contesté l'ouverture de cette chasse.

**85%** d'entre eux l'ont fait pour des motifs clairement exprimés dans leurs commentaires.

## PLUS DE



de ces commentaires relèvent les **incidences environnementales** de cette pratique, directes et indirectes : dérangements occasionnés aux autres espèces, atteinte aux équilibres proies/prédateurs, déni du rôle des grands prédateurs dans la régulation des espèces, risque accru de braconnage d'espèces protégées, question éthique d'une chasse en période de nourrissage des jeunes renardeaux, concept dépassé de la chasse dite « sélective », agrainage du gibier, ...



évoquent aussi les atteintes à **la tranquillité et à la sécurité publiques** que pose cette pratique, source d'incidents plus nombreux d'une année sur l'autre dans le département du Jura. Les contributeurs regrettent en particulier le comportement intolérable de certains chasseurs (intimidations, menaces et insultes) et l'anxiété causée aux autres usagers de la nature, par une chasse d'été dont les excès s'ajoutent à ceux déjà dénoncés régulièrement à l'encontre de la chasse en général.



des commentaires s'adressent aux effets négatifs de cette chasse sur **l'économie jurassienne**, en particulier les secteurs touristique et agricole les plus directement affectés.



**12%** s'inquiètent des atteintes à la **santé des citoyens**, liées à une chasse du renard sans discernement qui ne fait qu'accroître les risques de dissémination de certaines maladies (maladie de Lyme et échinococcose) déjà bien présentes dans le massif jurassien.

Piètte image de la démocratie participative que donne à cette occasion l'Etat, et du respect des principes d'équité et d'impartialité qu'impose ce type d'exercice ... à un moment où la demande de Nature est particulièrement forte chez le public et où les questions de sécurité, qu'elles soient d'essences environnementale, sociale, économique ou sanitaire, n'ont jamais été aussi présentes chez une très large majorité des citoyens.

« **Nenni ma foi** », Nature Jura n'en restera pas là, le collectif continuera son action en faveur d'un Jura où il fait **Bien-Etre et Bon Vivre** et où les usages de la nature se partagent équitablement.

**[www.naturejura.fr](http://www.naturejura.fr)**  
**[contact@naturejura.fr](mailto:contact@naturejura.fr)**